



Mairie d'AUBY
Avenant 3 Lot 4 Fourniture d'articles
d'habillement pour les agents du service
entretien
Décision n° 2024/135/MP

Publié le 29 août 2024

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Juin 2020 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le code de la commande publique,

Considérant que l'accord-cadre n°2021-24D « lot 4 - Fourniture d'articles d'habillement pour les agents du service entretien », ayant pour objet la fourniture d'articles d'habillement pour les agents de la ville d'Auby et du CCAS d'Auby a été notifié le 31 mai 2022 à la société TRENOIS DECAMPS.

Considérant que dans le cadre du marché précité, il convient d'ajouter au marché public des prix non prévus lors de la conclusion de l'accord-cadre

Considérant que cet avenant n'entraîne pas d'augmentation du montant initial du marché public, ce dernier étant un marché public sans minimum mais avec un maximum annuel HT de 3 500.00 €

Considérant que les autres clauses demeurent inchangées.

Le Maire,

Décide

Article 1

De procéder à la signature de l'avenant n°3 à l'accord cadre Fourniture et livraison d'articles d'habillement pour les agents de la ville d'Auby et du CCAS d'AUBY pour le lot 4 « Fourniture d'articles d'habillement pour les agents du service entretien », ajoutant des nouveaux prix au bordereau des prix unitaires.



AUBY, le 28/08/2024

Christophe CHARLES
Maire